

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



HÔTELLERIE, RESTAURATION, ALIMENTATION

**PATRONS ET CADRES D'HÔTELS, CAFÉS,
RESTAURANTS**

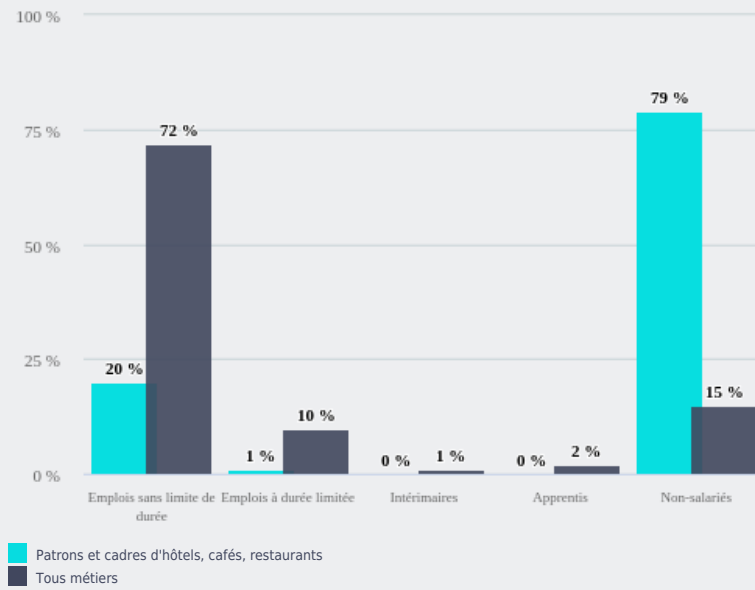


QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

78 %
des professionnels
exerçant ce métier sont
non-salariés



La moitié des personnes
exerçant ce métier gagnent
plus de

2 930 €

net par mois à temps plein
(1 840 € tous métiers)

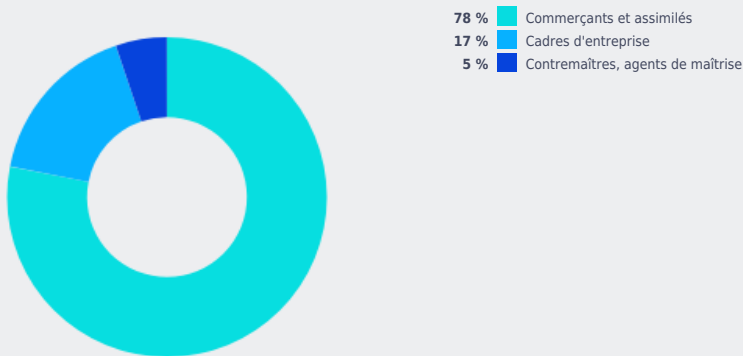


9 %
des personnes exerçant ce
métier travaillent à temps
partiel
(16 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

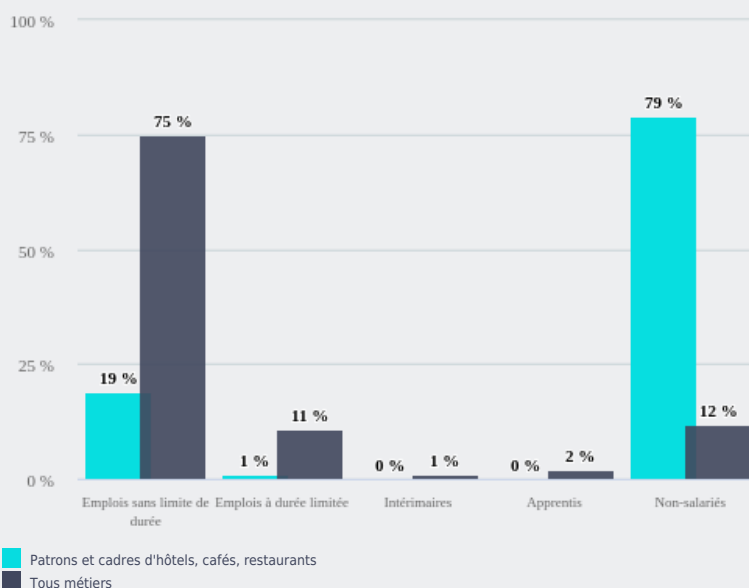
78 % des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Commerçants et assimilés"



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

79 %

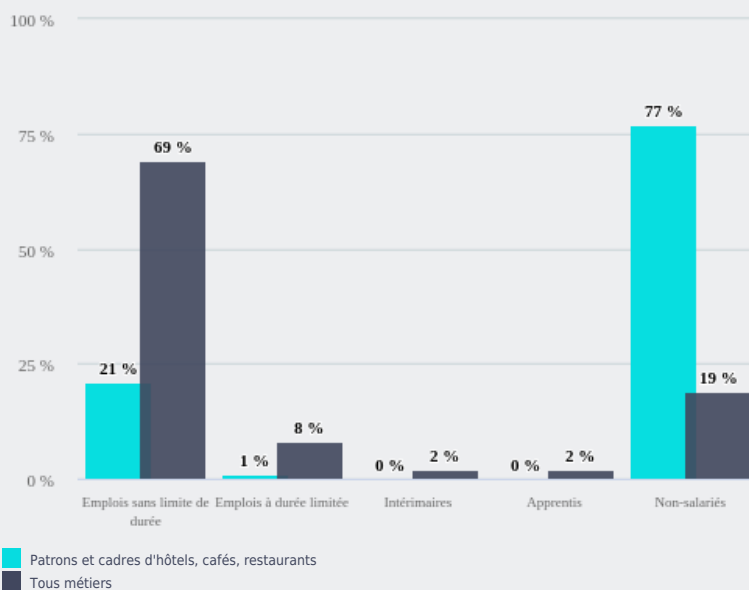
des femmes exerçant ce métier sont non-salariés



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

77 %

des hommes exerçant ce métier sont non-salariés



14 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (24 % des femmes en emploi)

6 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **2 760 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **3 010 €** net par mois à temps plein (1 890 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.